

LE JOURNAL DE QUEBEC,

MONITEUR DU PASSÉ ET DU PRÉSENT A L'AVANTAGE DE L'AVENIR.

PREMIER DU JOURNAL:
Abon. annuel, . . . 24.
Abon. semestriel, . . . 12.
Abon. par poste à part.
On doit informer le ler
du dernier mois de son
abonnement, lorsqu'on
veut le renouveler, ou
autrement, on est censé
continuer un autre.

PREMIER DES ANNONCES
Première insertion :
6 lignes et au-des-
sous, 25.6d
10 lignes et au-
dessus, 35.4d
Au-dessus, par lig. 4d
Toute insertion subse-
quente, le 1/2 prix.

Ce journal se publie les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, par **AUGUSTIN COTÉ** et **JOSEPH CAUCHON**, avocat, rédacteurs-propriétaires — est très répandu en Canada, s'expédie dans les Provinces d'en bas, aux Etats-Unis, à Paris, à Londres, en Irlande et en Ecosse. On s'abonne, à Québec, au bureau du Journal, près de l'Archevêché ; à Montréal, chez M. G. N. GOSSELIN, agent des journaux ; aux Trois-Rivières chez M. PHILIPPE GIRARD, marchand. Toutes lettres, correspondances, etc. doivent être adressées franches de port.

Matières Religieuses.

DU PRÊTRE CATHOLIQUE,

A l'occasion de l'Idée du Prêtre, œuvre rationaliste,

PAR M. J. T.

(Deuxième article.)

§ II. — LA CHASTÉTÉ.

(Suite et fin.)

Nous disions plus haut que le premier souci des ministres protestants devait être celui d'enrichir leurs familles. Nous donnons ci-dessous un tableau officiel des onze derniers évêques anglicans, morts en Irlande, et qui ont été soumis à la chambre des communes ; il en résulte que chacun de ces évêques a laissé, terme moyen, à sa famille, une succession de plus de 5 millions de francs (1) ! Sans doute un prêtre catholique qui jouirait d'un riche bénéfice pourrait être tenté d'accumuler, mais du moins ce ne serait pas pour ses enfants, et il ne le pourrait qu'en manquant à ses devoirs ; au lieu que l'évêque anglican thésaurise en conscience ; car si on lui permet d'avoir et d'élever une famille, apparemment ce n'est pas pour la laisser dans la misère après lui.

Voilà donc ce que le catholicisme a su faire de ses prêtres en leur imposant la loi du célibat, et le protestantisme des siens, en la supprimant ! Faut-il ajouter avec M. de Cormenin ce qui du reste est évident : Que sans le célibat des prêtres, il n'y a plus de confession, et sans confession plus de catholicisme ! Ainsi, remarquons-le en passant, c'est le célibat ecclésiastique qui a empêché le christianisme de périr sur la terre, puisque, de leur propre aveu, les communions protestantes n'ont été que des branches chrétiennes qui virent tardivement se greffer sur le vieux tronc du catholicisme dont les racines plongeaient à travers quinze siècles dans le sol primitif de l'évangile.

Nous avons maintenant la raison de la longue persévérance de l'église pour fonder et maintenir la loi de la continence sacerdotale. Tout d'ailleurs dans les plans de la sagesse divine ayant un sens profond et symbolique, nous comprenons aussi pourquoi Jésus-Christ a voulu naître mystérieusement d'une Vierge, et lui-même vivre et mourir vierge !

Il était venu en effet, pour appeler les hommes corrompus par le paganisme à la loi sainte de la chasteté ; à cet effet le conseil n'eût pas suffi ; il fallait leur montrer que la chose était possible en soumettant le prêtre à une loi plus difficile encore, celle de la virginité chrétienne. Ne serait-ce pas là cette amputation morale et mystique dont parle l'évangile dans son langage énergique ?

« Sunt eunuchi qui se contraxerunt propter regnum celorum. »

(1) Montant des héritages laissés à leurs familles par les onze derniers évêques anglicans morts en Irlande ; extrait du registre des successions :

Fowler, archevêque de Dublin :	3,750,000 fr.
Beresford, idem. — Tuam.	6,250,000
Agard, id. — Cashel.	10,000,000
Clever, évêque de Ferns :	1,250,000
Stopford, idem. — Cork.	6,250,000
Percy, id. — Dromore.	10,000,000
Bernard, id. — Limerick.	1,500,000
Porter, id. — Clogher.	6,250,000
Hawkins, id. — Raphoe.	6,250,000
Knox, id. — Kilalea.	2,500,000
Stuart, id. — Armagh.	7,500,000
	61,500,000

Tiré de l'ouvrage publié en Angleterre sous le titre de : *Ireland as a Kingdom and a Colony*, p. 239. 1844.

Ce mot n'était pas aisé à comprendre ; aussi l'évangile ajoute :

« Qui potest capere, capiat ! »

Origène s'y trompa ; mais l'église, avec ce sens droit qui ne lui a jamais fait défaut, se hâta de signaler l'erreur, et de la condamner. Ce n'était pas, en effet, au corps, mais au cœur du prêtre qu'elle voulait faire cette plaie horrible, qui, quand elle est cicatrisée, affranchit l'âme de la tyrannie des sens. Non pas, assurément, que nous entendions dire que le prêtre n'aurait plus de combats à rendre ; l'église sait bien au contraire que l'homme, en prononçant ses vœux, ne change pas celui de la nature ; qu'il garde par conséquent au-dedans de lui-même cet ennemi secret qui ne meurt jamais, et qu'il devra combattre et vaincre tous les jours de sa vie. Mais en défendant le mariage au prêtre, d'un mot l'église ôte à ses passions tous les motifs honnêtes qui les auraient nourries, et lui donne, par la prohibition même, un moyen plus pour les combattre ; à peu près comme dans la loi civile il a suffi au législateur d'interdire le mariage entre frère et sœur pour maintenir au sein des familles la pureté et l'innocence des mœurs.

La loi de continence a donc le double effet d'exercer et de protéger tout à la fois la vertu du prêtre catholique ; c'est une armure de fer qui le couvre contre les traits de l'ennemi, mais une armure pesante qu'il ne doit plus quitter jamais, et dans laquelle un jour il sera glorieusement enseveli !

MISSION DE L'ORÉON.

Comme nous sommes persuadés que les moindres récits qui se rattachent aux missions catholiques, qui se font aujourd'hui dans presque toutes les différentes parties du globe ont un attrait particulier pour nos lecteurs et pour tous les Canadiens en général, nous sommes tenté de croire aussi, qu'on ne lira pas sans intérêt les quelques détails qu'on a bien voulu nous communiquer, depuis peu, sur l'importante mission du territoire de l'Oréon. On doit se rappeler avec plaisir, que c'est le diocèse de Québec qui a eu la gloire de la fonder et d'y envoyer les premiers missionnaires. Il trouva dans les abondantes ressources, que lui fournit l'inappréciable association de la Propagation de la Foi, les secours suffisants pour subvenir aux besoins de cette belle entreprise. Tous les ans, le comité central de cette association, à Québec, avait soin de faire de généreuses allocations à cet effet.

Il ne faut pas oublier, non plus, que ce furent deux Canadiens, M. F. N. Blanchet (aujourd'hui Mgr. de Dras) et M. Modeste Demers qui eurent, les premiers, le courage d'aller braver les périls et les dangers de cette pénible et lointaine mission. Parti de Montréal, le 3 mai 1838, M. Blanchet arriva le 5 juin à la Rivière Rouge où il reçut pour compagnon, M. Demers qui y était monté, dès l'année précédente, et qui l'y attendait. Nos deux zélés missionnaires laissèrent St. Boniface, résidence de l'évêque de la Rivière Rouge, le 10 juillet, de la même année 1838, et arrivèrent le 24 novembre, au fort Vancouver, après un trajet d'environ 1800 lieues, depuis Montréal, à travers les rivières, les lacs, les prairies, les montagnes et les forêts d'un pays presque entièrement inculte, et après avoir eu la douleur de perdre douze de leurs compagnons de voyage, qui furent ensevelis dans les rapides de la Rivière Columbia. Ce dût être une perte bien sensible pour ces deux infatigables missionnaires. Mais ils en furent, en quelque sorte, dédommagés en retrouvant dans l'Oréon même, pour ainsi dire, un nouveau Canada, dans la personne de leurs compatriotes Canadiens qui avaient déjà commencé à s'y établir et dont les missionnaires devaient aussi prendre soin, malgré les nombreuses tribus sauvages qu'ils avaient à évangéliser. C'est aussi de là qu'est venu l'intérêt que le Canada surtout, et en particulier tous les associés de l'œuvre sainte de la Propagation de la Foi, ont pris à la mission de l'Oréon. L'arrivée parmi nous, le 22 du mois dernier, de l'un des deux premiers missionnaires qui y furent envoyés, n'a dû na-

tuellement que faire augmenter cet intérêt parmi les Canadiens et le désir d'avoir de nouveaux détails sur l'état actuel d'une mission qui leur est si chère. Il est vrai que des notices publiées à Québec, jusqu'à ces années dernières, ont fait connaître les premiers travaux et les heureux succès de ces missions. Mais depuis près de deux ans que le comité central de Lyon qui, d'après les arrangements, devait prendre l'initiative pour en faire connaître la suite, n'a encore rien publié, les fidèles du Canada ont dû cesser de pouvoir suivre les progrès de la foi dans cette partie de la vigogne du Seigneur. Il est donc naturel qu'il se trouve des fidèles qui demandent de toute part quelques nouvelles notices sur une mission qui intéresse tant cette province et que leur demande soit pour ainsi dire le vœu du public. C'est pour satisfaire une attente si juste et si louable que nous nous empressons de publier ces notices. Mais comme les rapports détaillés de Lyon et de Québec ne peuvent tarder à paraître, il est bon d'avertir qu'après avoir rappelé en peu de mots ce qui a déjà été publié sur cette mission, nous nous contenterons, pour ainsi dire, d'analyser les principaux événements qui s'y sont passés depuis deux ans ; en les faisant précéder toutefois d'une notice sur la position géographique de ce pays, sur sa découverte et sur les circonstances qui en déterminèrent les premières habitations.

Le territoire de l'Oréon est cette importante partie de l'Amérique septentrionale située au-delà des Montagnes Rocheuses, entre les 45°-50°-40° parallèle. Il est borné au Nord par les possessions Russes, à l'Est par les Montagnes Rocheuses, au Sud par le Mexique et à l'Ouest par l'Océan Pacifique. Il forme une espèce de parallélogramme d'environ trois cents lieues de long sur deux cents de large. Ce qui fait une superficie de 60,000 lieues carrées. C'est ce vaste pays, presque tout peuplé de Tribus Sauvages, qui forme, proprement, la mission de l'Oréon et dont Mgr. Blanchet a été nommé Vicaire-Apostolique. Qu'on juge maintenant du nombre de missionnaires qu'il lui faudrait pour pouvoir évangéliser et desservir un si vaste territoire.

Il est pourtant encore à remarquer que tout le pays qui s'étend au Nord, depuis le 54°-40° de latitude, jusqu'au pôle ou la Mer Glaciale, et qui se trouve borné à l'Est par les Montagnes Rocheuses, et à l'Ouest par les possessions Russes, lesquelles depuis le 54°-40° jusqu'à la 62ème degré de latitude nord, ne comprennent qu'une étroite langue de terre, de dix lieues marines de largeur le long de la Mer Pacifique, il est à remarquer, disons nous, que tout ce pays qui renferme une superficie d'au moins cinquante mille lieues carrées et où se trouve aussi de nombreuses tribus sauvages, est encore sous la juridiction de Mgr. Blanchet. Quels vastes champs à défricher !

Que ce soit les Espagnols qui aient les premiers découverts et visité l'Oréon, c'est un fait qui ne nous paraît plus maintenant pouvoir souffrir le moindre doute. Outre les documents qui le constatent on en trouve encore la preuve dans la tradition des sauvages mêmes. Ils rapportent qu'un bâtiment prit corps au sud de la rivière Columbia avant 1792, et qu'il existe encore une fille dont le père était un des matelots de l'équipage et la mère une femme du pays, de la tribu des Kilimouks. Des crucifix très-usés que l'on a trouvés entre leurs mains et qui avaient été donnés à leurs ancêtres par des capitaines de vaisseaux, des ruines d'édifices qui subsistent encore sur l'île de Vancouver, le nom de *Juan Fuencia* que porte le détroit qui sépare, au sud, cette île de la terre ferme, la proximité des missions Espagnoles établies près d'un siècle auparavant en Californie, tout cela doit être plus que suffisant pour rendre cette assertion indubitable.

Une tradition sauvage avait aussi appris aux voyageurs qui faisaient la traite, pour la compagnie du Nord-Ouest, à l'Est des Montagnes Rocheuses, qu'il existait à l'Ouest un grand pays et une grande rivière et que ce grand pays ou cette grande rivière s'appel-

ait Oréon. Telle était la seule notion confuse que les sauvages donnaient avant le voyage du capitaine Cook en 1790 le long des côtes de l'Amérique septentrionale, baignées par la Mer Pacifique ; et à la réserve des Espagnols qui avaient tout intérêt à laisser ignorer les découvertes qu'ils y avaient faites, c'était à peu près toutes les connaissances qu'on avait de cet immense pays, avant 1792.

Mais le capitaine Cook ayant fait connaître au monde vers ce temps-là que la mer, le long de cette côte, était remplie de loutres-de-mer, on y vit arriver en 1792, des vaisseaux de presque toutes les nations. Que les Américains y soient venus les premiers et en plus grand nombre que les autres, comme le prétendent quelques-uns, c'est ce qu'il nous y importe peu de savoir. Mais ce qu'il y a de certain c'est qu'en 1792, ils y étaient déjà rendus, puisqu'un bâtiment des Etats-Unis, appelé *Columbia*, capitaine Gray, entra cette même année dans une rivière inconnue et la remonta environ six lieues. Cette rivière a depuis retenu le nom de ce vaisseau et la baie où il mouilla, celui du capitaine. Cette baie est un peu au-dessus du fort George, sur la rive opposée. C'est de là que date la découverte de la rivière appelée *Columbia*. Mais le pays a conservé le nom d'*Oréon* qu'on lui connaissait précédemment, comme nous l'avons dit plus haut.

Le capitaine Gray, en sortant de la rivière Columbia, rencontra le capitaine Vancouver qui venait de visiter la baie Puget. Celui-ci entra aussi dans la Columbia et la remonta près de 40 lieues, jusqu'à la pointe qui porte son nom. Ce capitaine a laissé, de cette rivière et des côtes du nord de cette partie de l'Amérique septentrionale, des cartes qui passent pour être très-exactes.

Cette visite fut suivie de celle de sir Alexandre McKenzie qui, accompagné de voyageurs Canadiens, après avoir découvert le fleuve qui porte son nom remonta la rivière à la Puix qui tombe dans le *Lac des Esclaves*. Comme il en a suivi les détours jusqu'au delà des Montagnes Rocheuses, il tomba sur les sources de la Rivière Fraser qu'il prit pour la rivière Columbia. Mais continuant de diriger sa course vers l'Ouest, il arriva, en passant par la tribu des *Atnans* que M. Demers visita plus tard, à la Mer Pacifique vers le 52° de latitude nord. Ce fut en 1793.

En 1804, MM. Lewis et Clarke reçurent du gouvernement américain la mission d'aller explorer les sources de la rivière Columbia. Comme il s'y étaient rendus par terre, ils la descendirent jusqu'à la baie Gray où ils passèrent l'hiver. Un bon nombre de Canadiens voyageurs étant de cette expédition, il n'est pas douteux qu'il en resta plusieurs dans le pays, soit chez les *Têtes Plates*, soit chez les autres tribus sauvages qui vivaient sur les bords de la Columbia.

En 1810, M. Astor, des Etats-Unis, fit partir deux expéditions pour l'Oréon, afin de pouvoir s'emparer de ce pays et de la traite de la pelletterie qu'on y faisait. L'une de ces expéditions partit par mer sur un vaisseau appelé le *Tonguin* et l'autre par terre sous la conduite de M. Hunt. Chacune d'elles renfermait une quarantaine de Canadiens, dont M. Franchère qui passa par mer, faisait partie. Elles n'arrivèrent que l'année suivante, en 1811 au terme de leur voyage. L'expédition de mer qui arriva la première bâtit un fort appelé *Astoria*, du nom de M. Astor. Ce fort est à quinze milles de l'embouchure de la Columbia, sur la rive gauche.

La Compagnie du Nord-Ouest, qui convoitait aussi la traite des pelletteries avec les sauvages de ce pays, y envoya un de ses Bourgeois qui, ayant suivi la route qu'avait tenue Sir Alexandre McKenzie en 1792, et traversé la nouvelle Calédonie, du Nord au Sud, descendit la Rivière *Okanagan*, qui est à près de 140 lieues de Vancouver. Il descendit ensuite la *Columbia* ; mais il n'arriva au fort *Astoria* que plusieurs mois après les deux expéditions américaines. Ce fut cette même année (1811) qu'on trouva ou remarqua vivant parmi les indigènes, des gens libres,

Feuilleton.

Le monde Greco-Slave.

I.

HARMONIES NATURELLES ET MORALES DES PAYS GRECO-SLAVES.

(Suite.)

Plus loin encore, vous trouvez le Kamtchatka, presque tellement dévastée par les brumes éternelles et les vents de la mer Glaciale, que toute culture y est presque impossible ; mais le feu souterrain que la glace refoule y réagit avec d'autant plus de fureur. Comme la Sicile, cette péninsule a son Etna qui l'ébranle tout entière et lui déchire incessamment les entrailles. Là, du milieu des neiges s'élancent des gerbes enflammées ; là, un fleuve entier d'eau thermale coule en formant des cascades, et ses rives, respectées par les vents du pôle, étaient tout le luxe d'une végétation méridionale ; là, enfin, durant leurs longues chasses, le Tongoume et l'Iakout à demi gelés peuvent, en passant, se réchauffer au feu des cratères. Si l'on voulait comparer les deux flots extrêmes du monde greco-slave ; Candie, près de l'Egypte, et la Nouvelle-Zemble, du pôle, quelle foule de contrastes jailliraient de ce rapprochement ! Comment peindre les magnificences des trois règnes de la nature dans ce monde immense, depuis Irkoutak jusqu'à Damas en Syrie ?

Dans cette Syrie des Séleucides, où l'hellénisme alexandrin eut ses plus célèbres écoles, les Grecs aujourd'hui ne forment plus, il est vrai, qu'une population peu nombreuse. Néanmoins ils en cultivent encore

les plus beaux districts ; à eux appartiennent les plus féconds plateaux de l'anti-Liban, à eux la plaine embauvée de Naplouse, avec ses forêts de limoniers et de palmiers. Unis aux Maronites, ils mettent ce peuple de travailleurs à rapport avec la mer. Damas elle-même leur doit en grande partie les félicités dont elle jouit, et que l'ont fait surmonter en Orient la maison de *delices*, l'odeur du Paradis. De la voluptueuse Damas jusqu'à Constantinople s'étend une ligne non interrompue de villes grecques, et ces villes unissent aux plus belles positions maritimes du monde le charme d'un climat qui en fait des asiles enchantés.

Il n'y a pas dans l'échelle de la civilisation de degré où ne se rencontre assise quelque tribu rattachée par l'origine ou par un lien moral au monde greco-slave. On retrouve toutes les superstitions de l'Indostan et des antiques Perses chez les Bachkirs de la steppe et les Guébres de la Caspienne. Le Sibérien idolâtre qui a laissé ses rennes du côté de Tobolsk se croise, dans les capitales russes, avec le Tchernomortse musulman qui a laissé ses chameaux endormis au pied des mosquées du Caucase. Pendant que les Samoides et les Tongoumes vivent encore à peu près comme les sauvages d'Amérique, voyez lutter et gémir, au sein d'une civilisation comparable à la nôtre, la grande victime des rois et de la diplomatie, la généreuse Pologne. Opprimée, foulée au pied, cette France greco-slave est encore plus belle, plus riche d'enthousiasme, plus patriotique, plus fière même que ses oppresseurs. Celui qui visite Varsovie, qui voit son mouvement littéraire et commercial, la grâce exquise de ses femmes, l'élégance et la distinction des plus simples ouvriers, se croit transporté à Dresde ou à Florence.

Quels contrastes de mœurs, et cependant qu'elle ressemblance intime entre la race chevaleresque des Polonais et les Grecs, ces philosophes de la mer et du commerce, qui unissent le génie positif et calculateur

des races marchandes au mystique enthousiasme des peuples artistes : doux et caressants comme des femmes, obstinés et tenaces comme des lions ! Quelques points de la terre gréco-slave, comme Syra, Chio, Samos, Candie, sont à ranger parmi les lieux les plus fréquentés du globe, tandis qu'au fond des continents se cachent des royaumes tellement écartés de toutes les grandes routes du commerce, qu'ils peuvent à peine connaître l'état du reste du monde. Voyez le royaume de Gallicie, encaissé au milieu de ses montagnes, et de plus séquestré par des lignes de douanes inflexibles : ne dirait-on pas un prisonnier dans son cachot ? Et la Bohême, qu'enveloppe de tous côtés le rempart de granit des Sudètes et de l'Erzgebirge, cette Bohême solitaire ne semble-t-elle pas une cellule d'ermite, une retraite de philosophes ? Aussi, malgré la richesse de son développement intellectuel, malgré son industrie immense et la profondeur métaphysique de ses pensées, le peuple, en Bohême, se ressent de l'isolement contemplatif où il vit. Allez plus loin, cherchez le Finnois accablé aux solitudes éternelles de la zone glaciale ; placez cet homme austère, qui vit, souffre et meurt dans ses brouillards sans presque rien connaître du reste du globe, placez-le en face du Slave danubien qui a sa hute au bord du grand chemin continental ouvert par la nature entre l'Europe et l'Asie, ou mieux encore en face du Grec de Smyrne ou de la Canée, qui voit cette année passer sous ses yeux les flottes de toutes les nations. Rapprochez dans un même tableau l'héroïque Pologne, la savante Bohême, la noire Moscovie, la brillante Ionie, et vous aurez une idée des antithèses des harmonies gréco-slaves.

II.

LES GRECS, LEUR RÔLE VIS-À-VIS DES SLAVES. Forte de plus de cent millions d'hommes, la race gréco-slave se compose d'une foule de tribus, qui se divisent en plusieurs groupes ou nationalités. Plusieurs

de ces groupes n'ont pas encore, il est vrai, atteint un assez haut développement et n'éprouvent pas un sentiment assez vif de leur mission spéciale, de leurs besoins civils, pour qu'on puisse les considérer comme des nations. Parmi ces sociétés endormies, dont la Providence prépare lentement le réveil politique, pour délivrer peut-être un jour l'Occident des terreurs que lui inspire la Russie, il faut nommer les Bulgares, les Kosaques, les Sibériens. Outre ces sociétés encore indécises dans leur marche, le monde gréco-slave renferme des nationalités historiques, permanentes, et, on peut le dire, indestructibles : tels sont les Grecs, les Illyriens ou Slavo-Maghyares, les Tcheco-Slaves ou Slaves de Bohême, de Moravie et de Silésie, les Polonais et les Russes. Passer en revue ces cinq grandes nationalités, indiquer leurs rapports, leur rôle et leurs tendances, c'est apprécier en même temps les forces et l'avenir sociale de cette moitié de l'Europe que d'infinies analogies de langage, de rite et d'institutions désignent à notre attention comme formant un monde à part, une grande unité morale.

Quoique les moins nombreux d'entre ces cinq grands peuples, les Grecs méritent d'être cités les premiers pour l'ancienneté de leur origine et l'avantage de leur position géographique. Cette position en effet est telle qu'elle les fera de plus en plus intervenir, comme acteurs indispensables, dans les débats des puissances au sujet de l'Orient. On ne connaît point le chiffre, même approximatif, de la population grecque ; la plus haute évaluation est celle qui la porte à trois millions. Disséminés comme les Juifs à travers le monde, les Grecs sont partout, à l'opposé des Juifs, ardents patriotes, et prêts aux plus grands sacrifices pour la gloire de leurs pays. Tels ils se montrent en Syrie, en Egypte, sur le Bosphore, et jusque dans la Russie méridionale, où ils sont émigrés par milliers et remplissent des cités entières. Réduit peut-être au

c'est-à-dire, qui n'étaient engagés à aucune compagnie ou expédition. L. R. P. de Smet fait mention de quelques Iroquois qui furent envoyés vers ce temps-là à St-Louis du Missouri, pour avoir des missions parmi les Têtes Plantes.

Durant la guerre américaine de 1812, un bâtiment anglais parti pour aller s'emparer d'Astoria et de ses richesses. Mais à son arrivée, le capitaine de ce vaisseau le trouva, à son grand désagrément, en la possession d'un Bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest, qui, machant le projet qu'on avait de s'en emparer par les armes, l'avait dévancé en l'achetant peu auparavant, avec tout ce qu'il contenait. Comme la Compagnie du Nord-Ouest n'employait presque exclusivement que des Canadiens et quelques Iroquois, le nouveau maître d'Astoria s'empressa d'engager ceux qu'il y trouva lorsqu'il fit l'acquisition de cette place. De là il est facile de comprendre que le nombre des Canadiens devait augmenter dans l'Orégon à mesure que la Compagnie y augmentait le nombre de ses forts. Aussi traversèrent-ils bientôt le pays en tous sens, parlant de Dieu, de la religion et de leurs prières aux différentes tribus sauvages qu'ils visitaient.

En 1821, les compagnies de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest s'étaient réunies, la traite des pelleteries dans l'Orégon prit un nouvel essor. L'entrée surtout de John McLaughlin, écuyer, dans cette contrée, en 1824, y fit époque. Il donna à la traite et au pays cet état de prospérité dont il jouit. Les postes pour la traite y furent augmentés ainsi que le nombre des Canadiens et des Iroquois.

Il restait, de l'expédition de terre de M. Hunt, trois Canadiens. L'un d'eux ayant commencé à cultiver la terre en 1829 dans la vallée du Wallamette, cet exemple entraîna les deux autres qui s'empressèrent d'en faire autant en 1831. Plusieurs vieux serviteurs de la Compagnie de la Baie d'Hudson obtinrent le même avantage. Comme cette petite colonie continuait à prendre, de jour en jour de nouveaux accroissements, elle s'empressa, mais sans succès, de demander, en 1834, des prêtres à Mgr. de Juliopolis, évêque de la Rivière Rouge. Elle renouvela sa demande dès l'année suivante, et cette fois elle parut devoir être exaucée. Car Mgr. de Juliopolis obtint de l'hon. Compagnie de la Baie d'Hudson, le passage sur ses canots pour deux missionnaires et leur entrée dans l'Orégon. Mais des ministres Méthodistes y étant arrivés en 1832 et un ministre anglican, avec le titre de chapelain, en 1833, ces incidents firent que la permission accordée à Mgr. de Juliopolis rencontra des obstacles, et des deux prêtres qui devaient partir pour cette mission en 1837, M. Demers monta seul à la Rivière Rouge. Mais Mgr. de Juliopolis ayant enfin obtenu leur passage pour 1838, M. Blanchet Lachine, le 3 mai, et alla prendre son compagnon M. Demers, à la Rivière Rouge. Ayant quitté ce dernier poste le 10 juillet, comme nous l'avons déjà dit, ils remontèrent le Lac Winipig, la rivière Raskatshawan et sa branche du nord, presque jusqu'à sa source; et après avoir fait un portage et traversé la Pimblina, pour rejoindre la Rivière Athabaska qu'ils remontèrent jusqu'à la hauteur des Montagnes Rocheuses, ils en descendirent un autre tributaire de la Colombie, et parcourant tous les rapides et les dangers de cette dernière, ils arrivèrent au fort de Vancouver le 24 novembre, après avoir perdu douze de leurs compagnons de voyage, comme nous l'avons déjà vu.

Nous sommes heureux de pouvoir dire que partout les deux missionnaires furent comblés de politesses par les bourgeois des postes qu'ils rencontrèrent sur leur route. Ils furent reçus à Vancouver avec beaucoup d'honneur et traités avec toute sorte d'égards par James Douglas, écuyer, commandant de ce poste, durant l'absence de Dr McLaughlin qui était parti pour l'Angleterre. Les Canadiens étaient si contents de leur arrivée, qu'ils en pleuraient de joie. Les Sauvages eux-mêmes venaient de plus de 40 lieues pour voir les robes noires (les prêtres) dont on leur avait parlé depuis si longtemps. — *Mélanges.*

A continuer.

Canada.

QUÉBEC, 17 JUILLET, 1845.

M. Viger a été élu par une majorité de 52 voix. Ainsi le vénérable président du conseil après 40 ans de travaux politiques, après avoir essuyé deux défaites et un refus dans trois comités différents, est venu se faire élire dans le bourg le plus pourri du Bas-Canada, là où celui qui a le plus d'argent est certain d'être élu, là où ne sera élu un membre du parti libéral que quand le parti libéral sera au pouvoir. Il y est un temps où tous les comités du pays se fussent honorés de l'élire et tous les mandataires du peuple se fussent rangés avec empressement pour lui laisser libre l'entrée de l'enceinte parlementaire. Mais ces temps sont chan-

dixième de ce qu'il était dans l'antiquité, le peuple grec a du moins l'avantage d'être resté le seul habitant de ses principaux foyers et le cultivateur fidèle des champs où vivaient ses aïeux. Les provinces grecques ont pu être dévastées, et les populations renouvelées cent fois par les barbares; il est cependant toujours resté assez d'Hellènes pour protester contre la conquête, continuer le règne moral de la race indigène, et fonder en eux-mêmes, toutes les colonies étrangères venues pour les remplacer. Si l'on mesurait le territoire où les Grecs forment encore la majorité de la population, l'Archipel, les îles Ioniennes, la Morée, la Romélie, le littoral de l'Asie mineure, on trouverait que ce territoire est fait pour une nation d'au moins trente millions d'individus. Avec l'aide du temps, la nature ne peut manquer de réaliser un jour, pour les pays grecs, ce nombre d'habitants; mais, réduits-on ce chiffre de moitié, on aurait encore une nation imposante.

De frivoles touristes vont répétant que la Grèce est morte, que les anciens Hellènes ne peuvent renaitre, que le Grec moderne est un barbare. Ce sont là des jugements sans base. Si l'on se donnait la peine de sonder le fond de la nature grecque, on verrait entre la Grèce ancienne et la Grèce actuelle moins de différences que d'analogies. Je dirai plus, le génie grec a gardé, avec ses antiques défauts, toutes les qualités qui firent sa gloire. Les plus nobles types de héros et de citoyens des âges classiques se retrouvent parmi les chefs populaires de l'Hellade. Il n'y a pas jusqu'à la beauté physique qui ne soit conservée sans altération. Les Thésées, les Apollons, toutes les statues, tous les idéals célèbres de nos musées vivent encore dans ces flots. Le front, le profil, le regard du Grec, sont toujours les plus nobles et les plus spirituels du monde. La Grèce elle-même n'a rien perdu de cette beauté à la fois céleste et terrestre, de cette grâce enivrante

général... Pour atteindre les honneurs maintenant il faut ramper.

Nous ne cessons d'appeler les citoyens à plus de vigilance et à faire une patrouille active et minutieuse; c'est le seul moyen d'éviter les incendies, quelque soit la cause, et d'atteindre les mal-intentionnés ainsi que les prophètes s'il y en avait.

Nous avons remarqué qu'en général ce sont les jeunes gens qui font la patrouille, tandis que la plupart des propriétaires dorment ces jeunes gens disent, avec raison, qu'ils veulent faire leur part de travail, mais qu'il est raisonnable que les intéressés travaillent aussi un peu pour eux-mêmes. Nous ne voyons qu'une assemblée publique pour organiser une patrouille régulière. Qu'on la fasse donc! Il nous semble qu'il y a assez de ruines devant nos yeux pour nous déterminer à la prudence. C'est aujourd'hui que doit brûler la Basse-Ville, suivant un prophète ou une prophétesse; que l'on scrute les œuvres du prophète pour voir si ses actions sont d'accord avec ses paroles.

Nous sommes chargés de dire que les hangars qui adossent immédiatement la demeure de M. Bilodeau sont en pierre.

PROCEDES DU COMITE GENERAL DE SECOURS POUR LES VICTIMES DES INCENDIES RECENTS.

Québec, 14 juillet 1845.

L'assemblée hebdomadaire régulière s'est tenue aujourd'hui.

Présents: l'honorable R. E. Caron Président; Le révérendissime lord évêque de Montréal; Mgr l'évêque de Sidymé; Les révérends John Cook, D.D., C. F. Baillargeon, G. Mackie, B. O'Reilly, A. Parant, J. Clugston et W. Chaderton;

Les honorables A. W. Cochran, W. Walker, L. Masse et J. Neilson;

Le capitaine Boxer, de la marine royale, C. B.; M. le schérif Sewell et MM. E. Glackey, E. Bowen, J. Chabot, M. P. Joseph, Deblois, N. Freer, J. Bonner, H. Jessopp, H. S. Huot, C. Hoffman, Joseph Légaré fils, R. Cassels, G. B. Faribault, J. Hale, H. S. Scott, R. Symes, F. X. Méthot, A. Simpson, L. Plamondon, Ab. Durand, R. Malouin, G. Osborne, C. A. Holt, P. Gingras, junior, J. Jones, J. B. Fréchette fils, et G. Hall.

Les minutes de la dernière séance ont été lues par le secrétaire.

Le président a lu et mis devant le comité la lettre suivante, écrite par lui en réponse à celle du secrétaire provincial en date du 4 courant:

Québec, 5 juillet 1845.

MONSIEUR, J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre d'hier 4 courant, en réponse à celle que je vous adressai le 30 juin dernier, pour être soumise à Son Excellence à l'occasion d'un nouvel incendie dont notre ville venait d'être la victime.

En attendant que je puisse communiquer à la corporation et au comité général de secours cette lettre qui va nous être consolante dans notre malheur, et en attendant que notre corporation et nos citoyens aient l'occasion d'exprimer à Son Excellence toute la reconnaissance que nous lui devons pour la manière avec laquelle elle est disposée à venir si généreusement et si largement à notre secours, et de lui en faire parvenir les remerciements d'une manière convenable, j'aurais voulu vous prier d'assurer Son Excellence que cette lettre a été un sujet de joie pour moi et pour tous ceux à qui il m'a été possible de la communiquer depuis sa réception; qu'elle crée une sensation qui dissipe l'abattement dans lequel étaient plongés tant de malheureux qui avaient presque perdu tout espoir; et qu'elle ranime les espérances qui étaient presque éteintes.

Faites-moi donc la faveur de faire connaître ce résultat à Son Excellence qui ne manquera pas de s'en réjouir, et de l'assurer en mon nom et au nom des citoyens de Québec de notre reconnaissance sans bornes.

Recevez pour vous-même l'assurance de la haute considération avec laquelle je me soucris

Votre etc.

E. CARON.

Honble. D. Daly. Sur quoi il a été résolu à l'unanimité,

Que ce comité approuve la lettre qui vient d'être lue, et partage cordialement les sentiments de gratitude envers Son Excellence le gouverneur-général si heureusement exprimés par son auteur.

Le président a aussi mis devant le comité des copies dans les deux langues d'un règlement passé par le conseil de ville le 8 courant et intitulé: "Règlement pour pourvoir à ce que les édifices soient construits de manière à diminuer les dangers du feu."

et chaste, dont Praxitèle donna au marbre l'impérissable empreinte.

Le dédain affecté des touristes ne fait tort qu'à eux-mêmes; il est d'autres assertions qu'il faut discuter plus sérieusement, car elles trahissent la pensée secrète d'une politique envahissante. La slavisation des Grecs modernes a beaucoup préoccupé les publicistes russes et les écrivains allemands dévoués à la Russie. Il est un fait qu'on pourrait soutenir avec la même apparence d'impartialité: c'est l'hellénisation des Slaves. D'où émanent toutes les antiques institutions slaves, sinon de Bysance? D'où les provinces slaves de Turquie tirent-elles le peu d'industrie qui les anime si ce n'est de l'infatigable activité des Grecs? Sans eux que serait l'Albanie? La Sibirie, si jalouse du Roméos, que deviendrait-elle sans lui? En Serbie, les meilleures maisons de commerce, les meilleurs hanes, les meilleures écoles, sont tenus par des Grecs. Le Grec est le mens agitant moem de tout l'Orient; où il y manque, il y a barbarie.

Sans doute, on ne peut nier que les invasions slaves du moyen âge n'aient rempli d'étrangers toutes les anciennes provinces de Bysance. Que s'en suit-il, si ces étrangers aujourd'hui parlent grec, sentent et vivent à la grecque? Loin de rougir de ces souvenirs, l'Hellène doit en être fier. N'est-il pas étonnant en effet qu'un aussi petit peuple, sans cesse inondé, envahi par des millions de barbares, les fonde peu à peu dans sa propre unité, et vaincu par la force brutale, réussisse, par la supériorité de sa pensée, à subjuguier ses maîtres au point de leur faire perdre l'usage de leur propre langue? Au lieu de chercher avec les érudits allemands les traces de l'action slave chez les Grecs, on devrait plutôt chercher par quels chemins inconnus, par quelle force mystérieuse l'hellénisme a pu s'étendre comme un fluide électrique jusqu'aux terres slaves les plus lointaines. Le principe hellénique est le lieu

Le trésorier a mis devant le comité l'état suivant de ses recettes et déboursés jusqu'à ce jour, inclusivement, savoir:

Montant total reçu suivant état du 7 courant.....	£23,643 11 5
Reçu depuis.....	2,333 3 3
	£25,976 14 8
Déboursés suivant le dernier état.....	£9,093 16 0
Déboursés depuis, jusqu'à cette date.....	732 10 0 9,826 6 0
Balance	£16,150 8 8

L'honorable M. Neilson, au nom du comité de correspondance, a fait rapport que des copies de l'appel aux habitants du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, au sujet du dernier incendie, avaient été transmises par la dernière malle aux mêmes personnes officielles et influentes à qui avaient été adressées des copies de l'appel au sujet du premier incendie.

M. Le schérif Sewell, au nom du comité auquel avait été renvoyé le rapport de MM. Jessopp et Deblois, a présenté un rapport dont l'impression a été ordonnée.

M. Holt, au nom du comité chargé de s'assurer du nombre de victimes des incendies récents qui s'étaient réfugiés dans le quartier Saint-Pierre, a fait rapport que le comité avait trouvé 27 familles d'incendiés comprenant 763 individus, qui restaient encore dans ce quartier, un grand nombre étant partis depuis peu pour la Pointe-Lévi et autres parties de la campagne; qu'un tiers environ paraissent avoir engagé leurs logements actuels jusqu'au 1er mai prochain, et que les deux autres tiers paient au mois ou à la semaine, jusqu'à ce qu'ils puissent mieux se pourvoir.

M. Symes, au nom du comité chargé d'une pareille mission dans le quartier du Palais, a fait rapport que 104 familles, composées de 447 personnes, n'y sont logées que temporairement, et que 13 familles, composées de 54 personnes, y ont trouvé des logements permanents: total 117 familles, comprenant 501 personnes.

Il a été lu une lettre du révérend M. Chaderton, exposant que 411 maisons, dans ce qui n'a pas été brûlé du faubourg Saint-Roch, jusqu'à la barrière, ont été visitées par lui et M. W. Donnelly, épiciers, qui lui avait très obligeamment offert son assistance, et que le nombre total d'incendiés qui ont trouvé asile dans ces maisons est de 2429, la plupart incapables de se pourvoir eux-mêmes de logements convenables pour l'hiver; la dite lettre accompagnée de listes montrant quel nombre a été ajouté aux occupants ordinaires de chaque maison.

Il a été aussi lu des rapports du docteur Sewell et de MM. Charles Panet et J. E. Deblois, supplémentaires à celui fait par le docteur Fisher, à la dernière assemblée, pour le quartier Saint-Louis, et faisant monter le nombre total de réfugiés dans ce quartier à 1430, dont 1114 dans des maisons particulières et 316 dans les casernes des sapeurs près la porte Saint-Louis (splinter-proof barracks.)

Sur motion du révérend B. O'Reilly, secondée par le révérend G. Mackie, il a été

Résolu—Que le comité de distribution ait instruction de voir à ce que les incendiés dans les tentes soient pourvus de linge de lit en cas de besoin.

(Sur motion de l'honorable A. W. Cochran, secondée par l'honorable W. Walker, il a été adopté une résolution qu'on trouvera parmi les annonces, au sujet du règlement passé par la corporation le 8 juillet, concernant les bâties en bois.)

Sur motion de Henry Jessopp, écuyer, secondée par J. Chabot, écuyer, M. P., il a été

Résolu—Que le comité nommé le 3 courant pour obtenir des plans et devis faits par des hommes de profession soit autorisé à faire construire un bâtiment modèle suivant le plan montré, le dit bâtiment fait pour loger seize familles de six personnes chacune, et ne devant pas coûter plus de £100

Sur motion de H. S. Scott, secondée par J. Hale, écuyer, il a été

Résolu—Que le président soit prié de représenter à Son Excellence le gouverneur-général les inconvénients et le danger auxquels Québec se trouve maintenant exposé par le manque d'un hôpital général, priant respectueusement Son Excellence de vouloir bien sanctionner l'ouverture immédiate de l'hôpital de la marine comme hôpital-général.

Sur motion de J. Hale, écuyer, secondée par le révérend docteur Cook, il a été

Résolu—Que le comité pour la prévention des accidents par le feu ait instruction de s'enquérir et de faire rapport au sujet du danger qui naît de l'habitude de fumer et s'il ne serait pas possible de diminuer ce danger en défendant législativement de fumer dehors, ou dans les boutiques, magasins ou autres lieux

commun, le génie fécondant de la moitié de l'Europe; sans lui, les Slaves auraient été privés de l'influence vivifiante qui a maintenu et fortifié leur originalité; sans lui, l'Europe ne connaîtrait que des Germains plus ou moins latinisés, l'uniformité romaine régnerait partout. Dans l'ordre religieux, examinez les croyances, les pratiques, les cérémonies des Slaves; ne sont-elles pas toutes grecques? En quoi la messe et le symbole de Pétersbourg diffèrent-ils de ceux d'Athènes?—Les costumes slaves, malgré leur variété, trahissent presque tous leur origine bysantine. Le vêtement serbe est jusqu'à cette heure presque entièrement grec: ce sont la coiffure, le spencer du palicars, et ses bottines d'étoffe brodées, diaprées pour ainsi dire de vives couleurs. La blanche tunique grecque a passé des Illyriens aux Kosaks et à tous les Russes. Le kakochnik détaché d'une mosaïque d'Anatolie. Comme le paysan du Péloponèse, le moujik de Pétersbourg recherche surtout pour vêtements les blanches fourrures de ses agneaux, dont il retourne en dedans la chaude toison pour l'hiver.—Dans les arts, la soumission du Slave au génie grec n'est pas moins évidente. Si je vais contempler le grad ou kremle de Prague, de Cracovie, de Kiév, de Moscou, de Novgorod, je n'y vois que des copies successives de l'acropole d'Athènes. Toutes les cathédrales slaves répètent la Sainte-Sophie du Bosphore, et le plus souvent en portent le nom. Les mœurs et les superstitions des Serbes, de Bulgares, des Valaques, sont en tout celles des Grecs. Les Slaves ont pris des Hellènes jusqu'à leur musique religieuse et profane. C'est ainsi que les Slaves ont envahi la Grèce: c'est ainsi que la Grèce est slavisée!

Loin de porter la trace d'une influence étrangère, le génie grec atteste son indépendance par la variété même de ses manifestations. Aucun pays n'offre autant de contrastes que l'Hellénie. Chacune des tribus qui

de des matières inflammables sont exposées. Le comité s'est ensuite ajourné.

E. L. MONTIZAMBERT, Secrétaire.

Il se fait maintenant une quantité considérable de briques dans plusieurs localités; et il n'y a pas de doute qu'on ne l'obtienne bientôt à des prix très bas. Jusqu'à ce moment celle qui nous a paru la meilleure, se fabrique à Sorel; mais elle n'est pas encore comparable aux échantillons apportés de Washington par MM. Smolenski et Aubin. Si ces messieurs peuvent atteindre cette perfection, l'avenir de leur industrie est assurée.

Le comité de secours a reçu le 14 juillet, De St. Simon, par le capt. Benj. Damour: 15 quintaux de farine, 1 lot de lard, 90 lbs. sucre du pays, 1 lot de savon, 1 lot de hardes, draps de lits, etc. De l'Isle Verte, par le capt. Charest, 19 quintaux de farine, 1 poche do. D 12 quarts patates, Du Capt. Lisotte, venant de St. Roch, 2 quintaux de farine, Des Trois-Rivières, 1 boîte contenant drap, flanelles, coton, etc., 2 quarts de poisson, 1 poule simple, 3 chaudrons à soupe, grands, 5 do. do. petits.

—La paroisse de Saint-François, Beauce, dont nous avons mentionné les malheurs dernièrement par cause d'incendies provenant des bois, a expédié cependant au comité de secours £7 en argent, et des effets au montant d'une trentaine de louis. La somme de £2 reçue antérieurement comme venant d'un particulier, était, dit la personne de qui nous tenons ces informations, la contribution du curé.

—On écrit de Berthier à l'Aurore:

"Un enfant de trois ans, fille de M. Prospère Dabord, de Berthier, traversait le 9 ult. le chemin du Roi, deux voitures chargées de pierre vinrent à passer, la première d'elle et le cheval lui passèrent sur le corps; elle ne survécut qu'un instant. Cette mort prématurée plonge dans le deuil ses parents dont elle était l'idole.

"La petite vérole a fait son apparition à Berthier, St. Cuthbert et l'Isle du Pads. Et elle a été fatale aux adultes et aux enfants."

Société d'Agriculture.—Une assemblée des habitants du comté de Chambly ayant été convoquée par Gabriel Marchand, écuyer, comme président de la société d'agriculture précitée, afin d'organiser une société d'agriculture dans le dit comté, conformément à la loi nouvelle, l'assemblée eut lieu le 30 juin dernier dans le Palais de Justice, dans la ville de Dorchester, paroisse de St. Jean, où un grand nombre de personnes qualifiées à voter étant présentes, Gabriel Marchand, écuyer, fut élu président, Charles Roi, éc., vice-président, P. P. Demaray, écuyer, secrétaire, Edouard Bourgeois, écuyer, trésorier; et la somme de £25 ayant été préalablement soumise, les personnes suivantes furent nommées membres du comité pour régler les affaires de la dite association: John Rossiter, François Roi, Samuel Vaughan, Olivier Hébert, Paul Piedaleu, François Moir, Amable Demers, Noël Lareau, Léon Lafontaine, Benjamin Holmes, François Dupuis, Austin Gauthier.

CURTIS PATU, Prést. pro. tem.

P. P. DEMARAY, Sec. pro. tem.

St. Jean, 7 juillet, 1845.

—Aurore.

Port de Québec.

Vaisseaux en Chargement.

Mertoun, 792, Belfast, D. Burnett, Wellington Wharf.	11 juillet.
Pandora, 722, Glasgow, W. J. C. Benson, New-London.	12 juillet.
George IV, 292, Almhew, Sharples et cie, Silvery Cove.	
Chieftain, 795, Beaumaris, Froste et cie, Dalkein's Cove.	
Crown, 336, Newcastle, Gilmour et cie, Wolfe's do.	
Swan, 259, Cardiff, Pemberton, Silvery.	
Agitator, 417, Belfast, H. N. Jones, Quai des Indes.	
Mary Ann Peters, 545, Liverpool, T. C. Lee, Jones' Wharf.	
China, 635, do. Gilmour et cie, Wolfe's Cove.	
June, 701, do. do. H. N. Jones, Charles do.	
Ayshire, 513, Newry, Levey et cie, Woodfield.	

l'habitant, tout en se conformant au caractère général à ses traits spéciaux, sa physionomie à part. Ces mille diverses peuvent se rapporter à trois grands types: Roméos, l'Hellène proprement dit, et l'insulaire. Les Roméos ou Roméotes, répandus depuis l'Épire jusqu'à Constantinople, tendent au Bosphore. Les Hellènes proprement dits, ou ceux du royaume actuel, furent de tout temps groupés autour d'Athènes et de l'antique Lacédémone. Enfin, les insulaires, tribus nées du sang grec mêlé au sang franc, africain et asiatique, se tournent pour la plupart vers l'Occident. Ce sont les plus actifs, mais aussi les plus turbulents d'entre les Grecs, et par un engouement trop aveugle soit par la France, soit pour l'Angleterre, ils ont plus d'une fois compromis les destinées de l'Orient.

La vaste Romélie recèle dans son sein tous les extrêmes. Cette terre des palicars a gardé dans ses montagnes les mœurs homériques avec leur grandiose simplicité, tandis que ceux de ses enfants établis sur le Bosphore ont toutes les idées de l'Europe moderne, et transportent dans leurs salons les raffinements les plus exquis de l'élégance parisienne. Dans la vie et les institutions actuelles des Roméotes, retrouve l'empreinte de tous les âges du monde. Tandis que les mœurs byzantines règnent encore dans les quartiers du Fanar, les mœurs rudes, l'allure superbe de l'hellénisme païen, se seront conservées chez les montagnards.

CYPRIEN ROBERT.

(Extrait de la Revue des Deux Mondes).

Clanman, 248, Glasgow, Fronte et c. Pointe-Lévy.
Watchful, 260, Lianelly, G. B. Symes, Cape Cove.
Chanticleer, 265, Ter. enuue, W. Huu et c. Sillery.
Abercrombie, 458, Greenock, Jackson's Cove.
14.

Sir H. Pottinger, 609, Bristol, G. B. Symes, Spencer Cove.
Beacon, 227, Sunderland, T. Curry et c. O'Brien's Wharf.
Jasie, 579, Liverpool, J. Munn, Munn's Wharf.
Alex. Grant, 609, do Froste et c. do.
Envoy, 461, Londonderry.
Dart, 244, Hartlepool.
Lerwick, 253, Dundalk, Gilmour et c. Wolfe's Cove.
Lord Sonten, 673, Liverpool, Pirrie et c. Porter's Cove.
Hannah Kerr, 685, Greenock, Dean et c. Munn's Wharf.
Fred. Young, 260, Newcastle, E. J. F. Oliver, Blais' Cove.
Quebec, 507, Liverpool, Gilmour et c. Wolfe's Cove.
15.

Horatio, Newcastle, Gilmour et c. Wolfe's Cove.
Sun, Swansea, do do.
Olive Branch, Miramichi, do do.
Miltiades, Belfast, G. H. Parke et c. O'Brien's Wharf.
Lady Sale, Greenock.
Sydney, London, Hamilton & Low, New Liverpool.
James Moran, Greenock, Pemberton, Sillery.
Richard Reynolds, Dublin, C. E. Levy et c.
Levidia, Lancaster, Sharples et c. Sillery.
S. Lawrence, Liverpool, G. B. Symes, Spencer Cove.
Mary, Liverpool.
Thomas Wood, Liverpool, Pickergill, Tibbits et c. Charles Cove.
Amazon, do do do.

NAISSANCE.

A Toronto, le 30 juin, la dame de l'honorable J. H. Dunn, a mis au monde une fille.

MARIÉS.

Au Manoir de Saint-Ours, le 14 du courant, par le révérend Messire Mignault, Frédéric William Ermatinger, beny, inspecteur et surintendant de police pour le district de Montréal, lieutenant-colonel au corps de cavalerie légère au service de Sa Majesté catholique la reine d'Espagne, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand, de première classe, à demoiselle Caroline J. Duchesnay, troisième fille de feu Louis J. Duchesnay, seigneur de Fossambault et Gauderville.

A Québec, jeudi dernier, par le lord évêque de Montréal, le révérend Henry Hotham, à Mary, deuxième fille de feu l'honorable John Hale.

DÉCÈS.

A la Petite-Rivière, hier matin, après une demi-heure de maladie, Louise-Elizabeth, deuxième fille de M. le juge McCord, âgée de 12 ans et 10 mois.

Le 14 du courant, à l'Hôtel d'Albion, Ellen-Auguste, fille de M. Willis Russell, âgée de 4 ans et 6 mois.

Le 12 courant, Fanny-Jane, fille aînée de M. John Bradford, épicière, rue St. Louis.

Le même jour, à Ste-Foy, M. Thomas Millar, âgé de 74 ans.

Hier soir, en la paroisse de Ste. Foy, Sieur Pierre Bourassa, ancien citoyen de cette ville, à l'âge avancé de 78 ans. Ses funérailles auront lieu vendredi à 9 heures du matin, en la dite paroisse de Ste. Foy. Ses parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Incendie de St. Roch.

LOCATAIRES.

LES LOCATAIRES incendiés le 28 mai, qui s'attendent à recevoir du secours en conséquence de leurs pertes, sont requis de paraître devant le sous-comité chargé d'obtenir des informations statistiques, à la Chambre d'Assemblée, sans délai.

Le sous-comité désirant de plus connaître l'étendue des pertes et tous les détails relatifs à la propriété détruite, prie toutes les personnes qui ne réclament pas de secours de vouloir bien paraître aussi devant lui pour donner les informations désirées.

Par ordre,
JEFFERY HALE,
Secr. Com. d'E. et de D.

Québec, 16 juillet 1845.

LES INCENDIES RECENTS.

Aide aux Propriétaires pour

L'ÉRECTION

DE

bâtisses temporaires

LES résolutions suivantes ayant été passées par le comité général de secours le 4 et le 14 du courant, respectivement, savoir :

" 1. Résolu—Qu'il soit accordé à chaque propriétaire indigent d'une maison détruite par l'un ou l'autre incendie, une aide suivant les circonstances, n'excédant en aucun cas £10, pour construire, d'ici à l'auton prochain, un logement temporaire pour lui et sa famille, pourvu que la corporation passe un règlement à l'effet que toute personne bâtant en bois dans le district brûlé demesse sous huit mois ce qu'elle aura bâti, et donne des sûretés pour le faire ; et que les fonds à la disposition de ce comité ne seront avancés à aucune personne qui ne donnera pas de telles sûretés la satisfaction de ce comité."

" 2. Résolu—Que ce comité considère le règlement passé par la corporation le 6 courant comme satisfaisant aux rues dans lesquelles fut adoptée la résolution de ce comité du 4 ; et qu'ansuit qu'il soit en l'indiv du brûlé sans une maison temporaire en bois dans l'un des faubourgs brûlés aura produit un certificat de la corporation constatant que cette maison a été bâtie, et aura montré à la satisfaction du comité de distribution qu'il a donné une garantie suffisante qu'il démolira la dite maison dans le délai prévu par le dit règlement, ou remboursera à ce comité la somme à lui avancée ; lorsqu'il sera requis, il soit avancé à tel individu une somme qui n'excèdera pas £10, laquelle avance sera dans tous les cas faite par le comité de distribution, et sera à compte de telle somme que l'individu bâtant sera considéré comme ayant droit de recevoir à même quelque fonds public que ce soit comme indemnité pour sa perte par le feu, ou pour résaler."

On donne avis par le présent que les PROPRIÉTAIRES qui se proposent de se prévaloir du secours auquel il est pourvu par les résolutions ci-dessus, sont requis de s'adresser au Comité de Distribution, qui, après investigation, accordera des certificats à tels demandeurs qu'il croira y avoir droit, portant qu'ils ont droit au secours voulu par les dites résolutions.

A l'effet d'accorder les dites certificats, le comité sera en séance à la Chambre d'Assemblée JEUDI 17 et VENDREDI 18 du courant, depuis 2 heures jusqu'à 5, et tous autres jours dont il sera donné avis ci-après.

Par ordre,
JEFFERY HALE,
Secr. Com. d'Inv. et de D.

Québec, 16 juillet 1845.

Avis

EST donné que le soussigné curateur à la succession vacante de feu Peter George Richardson fera le 15 AOUT prochain une distribution finale des deniers de la dite succession entre les créanciers qui auront alors filé leurs comptes.

W. RICHARDSON.

Québec, 17 juillet 1845.

UN jeune monsieur, de bonne famille, qui désirerait apprendre la langue française, par principes, trouverait un pension bourgeoise dans une maison canadienne, très recommandable, situé à la campagne, dans un charmant local des environs de Québec.

S'adresser au bureau du Journal de Québec.

Québec, 17 juillet 1845.

BUREAU D'ASSURANCE DU CANADA.

Québec, 16 juillet 1845.

AVIS est par le présent donné qu'une assemblée générale des Actionnaires de la Compagnie d'Assurance du Canada contre le Feu, aura lieu au bureau de la Compagnie, en la Cité de Québec, VENDREDI, le premier jour d'août prochain, à DEUX heures P. M. au quel temps et lieu les directeurs communiqueront un état des affaires de la Compagnie.

Par Ordre
DANIEL McCALLUM,
Secrétaire.

Compagnie d'Assurance du Canada contre le Feu.

AVIS est par le présent donné sous l'autorité du Statut Provincial 4e et 5e Vict. c. 7, incorporant la Compagnie d'Assurance du Canada contre le Feu, que les Actionnaires de la dite Compagnie sont requis de faire au Bureau de la dite Compagnie dans la Cité de Québec, sept versements (en addition aux onze déjà demandés) de vingt-cinq schellings par action chaque, un le 7e jour de chacun des mois suivants, savoir : Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre et Décembre de l'année mil-huit-cent-quarante-six.

Par ordre des Directeurs de la dite Corporation.
DANIEL McCALLUM,
Secrétaire.

Bureau d'Assurance du Canada,

Québec, 16 juillet 1845.

Demande de situation comme Écrivain.

UNE personne désire avoir de l'emploi comme écrivain dans un bureau. S'adresser au bureau de ce journal. 17 juillet 1845.

CORPORATION.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITE,

Québec, 15 juillet 1845.

AVIS public est par le présent donné que le comité des Marchés recevra des personnes de l'art, d'ici au CINQ AOUT prochain, des plans, devis et estimations d'UNE HALLE de marché en pierre ou en brique, qui doit être construite sur le marché Saint-Paul de cette ville.

Pour plus amples informations s'adresser au dit comité par la voie du soussigné.

Par ordre,

F. X. GARNEAU,
Greffier de la Cité.

AUX VICTIMES DE

L'INCENDIE de St. Roch.

LES personnes qui s'attendent à recevoir des secours en conséquence de leurs pertes encourues par le premier incendie, et qui n'ont pas encore comparu devant le sous-comité nommé pour faire des recherches statistiques, sont requises de les faire connaître à la chambre d'assemblée de la manière suivante :

LES PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES de LUNDI le 14, à JEUDI le 15, Entre 9 heures et midi, et 1 heure et 4, chaque jour.

Et le comité recevra ceux des victimes qui ne sont pas propriétaires.

VENDREDI, à 9 heures du matin.

Le sous-comité désirant de plus connaître l'étendue et les détails des pertes touchant la propriété détruite, demande à toutes les personnes même celles qui ne désirent pas de secours, de le favoriser de leur présence, afin d'obtenir toute information désirable.

Par ordre,
JEFFERY HALE,
Secrétaire.

Québec, 12 juillet 1845.

VENANT D'ÊTRE REÇU

PAR LE

Sydney, de Londres,

UN assortiment supérieur d'accordéons, flûtes, clarinettes, cornes, cordes de violon et de guitare, raquettes et balles, crochets, billes, écriers, cannes, parapluies, boîtes à ouvrage, pupitres portatifs d'écriteur, boîtes à toilette, échets et échiquiers, jeux de damiers, livres de poches, bourses, livres de mémoire, couteillerie supérieure de Rogers, parfumerie, peignes (de corne et d'écaille), broches, étuis à cigares, bouteilles de dragées, papiers et sacs de chasse, et une variété d'autres articles à vendre à bas prix.

Aussi, Un superbe lot de FILETS de pêcheur, à des prix réduits. JOHN H. WYSE & Co. 11, rue du Palais, 26, rue Lamontagne. Forte Piano à vendre ou à louer. Québec, 10 juillet 1845.

COLLÈGE

de Sainte-Anne.

LES exercices publics du collège de Sainte-Anne auront lieu MERCREDI le 30 et JEUDI le 31 du présent.

La première séance du mercredi s'ouvrira à 9 heures ; la seconde à 1 heure. La première séance du jeudi s'ouvrira à 8 heures ; la seconde à 1 heure précise.

Des billets seront distribués à l'ouverture des séances.

La rentrée des élèves est fixée au mardi le 16 de septembre. Québec, 10 juillet 1845.

FONDERIE DE

Caractères à Imprimer,

A MONTREAL.

AUX IMPRIMEURS

ET

Propriétaires de Papiers-Nouvelles en Canada, Nouvelle-Ecosse, etc.

Le Soussigné ayant acheté l'établissement ci-dessus nommé, prend la liberté de solliciter la continuation du patronage qui lui a été, comme agent de la fonderie, accordé jusqu'ici, d'une manière si libérale.

Ayant fait des réparations, et grandement ajouté au matériel, il peut recommander en toute confiance les caractères manufacturés à sa fonderie comme égaux à tous ceux fabriqués sur le continent.

Il a l'avantage d'employer à son service un mécanicien expérimenté de New-York, et les imprimeurs de cette ville sont invités avec confiance à venir considérer la beauté et la qualité des caractères jetés dans cette Fonderie.

Le Propriétaire se fera un plaisir d'en montrer un spécimen à ceux qui auront intention d'en acheter ; en même temps, il sera heureux de voir ceux qui désirent lui donner leur support.

Les vieux caractères sont pris en échange à 6 deniers par livre.

On pourra faire venir de New-York tous les matériaux d'imprimerie, et tout article qui n'est pas manufacturé à Montréal, moyennant une avance de 20 par cent.

CHS. T. PALSGRAVE.

Les papiers-nouvelles seront prêtés et avertissement pendant six mois, une fois par semaine, auront droit à être payés en caractères, en achetant pour quatre fois le montant de l'avertissement.

Maison à vendre ou à louer.

DANS LE BOURG DE SAINT-MICHEL,

A LA SORTIE DE LA ROUTE DES CONCESSIONS.

CETTE maison est neuve et bien finie et tout l'intérieur peint dans un beau goût et récemment fini avec équerre et niveau, et un puits avec pompe dans l'enclos. Cette maison serait avantageuse pour un Médecin ou un Notaire ou autres professions.

Pour les particularités, s'adresser au soussigné sur les lieux, PIERRE BOISSONNAULT.

Aussi,

TROIS autres maisons situées dans le même bourg, très avantageuses soit pour des pilotes ou autre personne étant occupée comme tel. Ces maisons sont dans le meilleur ordre. PIERRE BOISSONNAULT.

Saint-Michel 12 août 1845.

LIVRES DE PRIÈRES

Nouvellement reçus de France.

LES soussigné viennent de débarquer un choix de Livres Religieux, élégamment reliés et adaptés pour ce Diocèse, comprenant :

BIBLIOTHEQUE

DE LA JEUNESSE CHRETIENNE, publiée avec approbation de l'archevêque de Tours et une variété d'autres ouvrages, qui seront vendus à des prix très modérés. Place du marché de la Haute-Ville. 14 juillet 1845.

THOMAS CARY & Co.

PAUL LATOUCHE, Meublier,

INFORME ses amis et le public en général, qu'il a repris ses occupations près du coin des rues du Pont et des Fossés, où il a aussi rétabli son

Magasin de marchandises sèches.

En mentionnant qu'il a beaucoup souffert par l'incendie de St. Roch, il ose espérer que ce sera un nouveau motif pour ses amis de l'encourager. 13 juillet 1845.

Attention ! attention !

CHAPEAUX = PARIS.

VENANT directement de PARIS par le Sydney, quelques caisses de chapeaux Français, satin velouté, comparables pour la nouveauté, l'élégance et la légèreté avec tout ce qui s'est vu jusqu'ici sur le marché de cette ville, et les seuls VÉRITABLES chapeaux Français à Québec.

J. B. CORRIVEAU.

Québec, 10 juillet 1845.

AVIS. Deux ou trois chambres à louer, dans une belle maison à l'ancienne Lorette, à 3 lieues de la ville. S'adresser à ce bureau. Québec, 8 juillet, 1845.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DES CHEMINS.

Québec, 9 juillet 1845.

AVIS est par le présent donné qu'il ne sera permis à aucune personne propriétaire dans les faubourgs incendiés de cette cité de se reconstruire ou ériger aucune bâtisse faisant face aux rues sans avoir au préalable obtenu un alignement de l'inspecteur des Chemins, et de s'être en outre conformé aux règlements pourvus en pareil cas.

Par ordre,

JOS. HAMEL,
Inspecteur des Chemins.

AUX VICTIMES DES DEUX DERNIERS

Incendies

Et aux citoyens en général.

D'APRES des arrangements conclus avec diverses fabriques des différents lieux de la province, le soussigné est en mesure de procurer en aucune quantité les articles suivants, à des prix aussi bas qu'on aurait pu les obtenir avant les derniers incendies, savoir :

Mattelas, Lits de Plumes et Commodes,

— Cassis —

BRQUES de qualités supérieures, CROISES de châliis, Portes à panneaux et à fenêtres de toutes grandeurs, et JALOUSIES de toutes descriptions.

Horloges Américaines, Miroirs, Sceaux,

BALAIS de Blé, et toutes sortes de quincailleries américaines en mains.

GEO. FUTVOYE.

Encanteur et agent général.

Halle des Francs-maçons, adjoignant le bureau de Poste.

INSPECTEUR DES GRÈVES.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITE,

Québec, 2 juillet, 1845.

M. BATHELEMIÉ SIMON DIT LAFLEUR a été nommé par le Conseil de Ville, Inspecteur des Grèves dans les limites de la cité de Québec.

Par ordre,

F. X. GARNEAU,
Greffier de la Cité.

Le soussigné remercie ses amis, le clergé, et le public en général pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour et prend la liberté d'informer qu'il vient de recevoir un assortiment général direct de Londres et de Paris, consistant dans les articles suivants : lunettes d'or et d'argent, lunettes de toutes espèces, simples et doubles, vitres convexes concaves et catacates ; un excellent assortiment de microscopes qui grossissent de 40,000. Des télescopes astronomiques, boîtes de mathématiques, etc.

Aussi, Un joli assortiment de montres et de bijoux des meilleures manufactures anglaises.

B. VOHL.

Québec, rue St. Jean, No. 7, à l'enseigne des Lunettes.

Cotisation.

CORPORATION DE LA CITE DE QUÉBEC, MAISON DU PARLEMENT.

Bureau du Trésorier, Québec 19 juillet 1845.

ON fait savoir par ces présentes, que les livres de la cotisation à prélever pour l'année présente, sous l'autorité et en vertu d'un Règlement passé par la Corporation de la Cité de Québec, le trente-unème jour de mars mil-huit cent quarante-trois, et intitulé : " Règlement pour pourvoir au prélèvement de fonds pour couvrir les dépenses de la Cité de Québec," ont été déposés au bureau du Trésorier de la Cité, où ils seront ouverts au public, depuis le premier jour du mois de juillet jusqu'au premier jour du mois d'août prochain, pour que toutes personnes y intéressées puissent les examiner en tout temps (les Dimanches et Fêtes exceptées), entre neuf heures du matin et trois heures de l'après-midi, durant la période susdite, et s'adresser au Conseil de Ville en tout temps pendant la dite période pour la correction de toute erreur ou inexactitude qui aurait été commise et n'aurait pas été rectifiée dans les dix livres de cotisation.

Avis est en outre donné par les présentes que le soussigné sera prêt à recevoir les cotisations et autres redevances pour l'année 1845, le ou vers le premier d'août prochain.

F. AUSTIN,

Trésorier de la Cité.

N. B. Le Trésorier de la Cité est de plus chargé de déclarer qu'aucune pétition pour réduction de Cotisation ou autres charges sera reçue après le 1er AOUT prochain.

Avis.

LES souscripteurs à la collecte pour le soulagement de ceux qui ont souffert par les incendies récents qui n'ont pas déjà payé sont priés de verser sans délai le montant de leurs contributions dans les mains du Trésorier A. SIMPSON écriv. à la branche de la banque de Montréal en cette ville.

Par ordre du président,

E. L. MONTIZAMBERT,

Sec. C. G.

Québec, 3 juillet 1845.

Société formée.

LES soussignés donnent avis qu'ils se sont associés à partir du 1er juillet courant, et que les affaires de leur société s'écoulent sous les noms et raison de SANCHEZ ET AUBIN.

JOSEPH SANCHEZ ET AUBIN.

Québec, 9 juillet 1845.

Papeterie.

Le soussigné continue toujours, dans les magasins ci-devant occupés par MM. McDonald & Logan, un débit de papier foolscap, pot, post, gris et à enveloppes.

R. H. POOLE.

Québec, 24 juin, 1845.

N. B. Les plus hauts prix donnés pour guenilles et vieux cordages.

AUX PROPRIÉTAIRES INCENDIÉS ET

MENUSIERS.

Le soussigné offre à vendre du bois scié de toutes proportions ; aussi des Cèdres à des prix très raisonnables. Il sera constamment à son chantier, depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir, pour recevoir les personnes qui désireraient acheter du bois.

PIERRE GINGRAS.

Rue du Roi.

Québec 19 juin 1844.

Terrain à louer.

Le soussigné offre à louer un grand terrain situé près du PARC, qui pourrait servir de parc à bois, etc.

J. P. RHEAUME,

Avocat et Procureur,

Québec, 11 juin 1845.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA

CONTRE LE FEU.

AVIS est par le présent donné sous l'autorité du Statut Provincial 4e et 5e Vict. c. 57, incorporant la Compagnie d'Assurance du Canada contre le Feu, que les Actionnaires de la dite Compagnie sont requis de faire au Bureau de la dite Compagnie dans la Cité de Québec, onze versements de vingt-cinq schellings par action chaque, un le 7e jour de chacun des mois suivants, savoir : Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre, Janvier, Février, Mars, Avril et Mai.

Par ordre des Directeurs de la dite corporation.

DANIEL McCALLUM,

Secrétaire.

Bureau d'Assurance du Canada,

Québec, 4 juin, 1845.

Faïence.

LA soussignée reçoit maintenant par l'Acadia un assortiment de POTERIE, et attend chaque jour par le "Duke of York" et le "Governor Halket" 133 paniers de FAÏENCE comprenant un assortiment général.

J. PATERSON.

Québec, rue St. Paul,

31 mai 1845.

EMPLACEMENTS SUR LES

Plaines d'Abraham

A VENDRE.

Le Soussigné a divisé cette partie de la propriété connue sous le nom de Rosemount, aux Plaines d'Abraham, adjoignant le champ des courses, en emplacements de 35 pieds de front sur environ 80 pieds de profondeur, qu'il offre à vendre à perpétuité, pour la rente annuelle de £3 à £5 par lot, selon la situation. La propriété est dans le voisinage immédiates Foulons et des chantiers de navires sur la rive du St. Laurent, et à une petite distance de la Haute-Ville de Québec.

On peut voir un plan de la partie divisée en s'adressant au soussigné ou à E. B. LINDSAY, écuyer, notaire public, Basse-Ville.

JOHN BONNER.

Québec, 30 mai 1845.

A VENDRE OU A ECHANGER.

UNE maison presque neuve de 36 pieds sur 30, située à l'extrémité sud-ouest du village St. Michel, paroisse de St. Michel, à l'encoignure de la route des 6 concessions ; avec emplacement, jardin, hangar de 60 pieds sur 20, four et puits dans la maison. Cette maison se compose d'une chambre de compagnie, une salle à manger, une cuisine et une chambre à coucher ; dans les mansardes il y a 4 chambres à coucher et un grand grenier — la menuiserie et la peinture sont du dernier goût et des mieux finies. Cette propriété appartenait autrefois à M. Simon Pellerin, — on donnera des titres à la satisfaction de l'acquéreur et un crédit libéral moyennant des garanties. Cette maison est très propre pour le commerce ou une personne de profession. Le four est situé au rez-de-chaussée, qui offre un local confortable. S'adresser à N. F.

USINE DE SAINT-PIERRE.

Isle-d'Orléans.

BUREAU A QUEBEC, No 13, RUE COUILLARD.

LES soussignés prévenant les incendies et le public en général qu'ils ont établi une usine pour la fabrication de

BRIQUES,

Tuiles pour Toitures, Carreaux pour trottoirs, Cuisines, Cours, Terrasses, Corniches, Arches, Dalles, etc, etc.

Ils ont ouvert un registre où ceux des incendies qui désirent obtenir le plus promptement de la brique provenant de leur manufacture, sont priés de venir mettre leur nom afin de pouvoir être servis selon leur rang d'inscription. Ils commenceront la livraison dans la première quinzaine d'août. Tous renseignements sur le coût, la quantité de briques requises pour des maisons de diverses grandeurs, etc., pourront être obtenus au bureau. SMOLINSKI ET AUBIN. Québec, 9 juillet 1845.

Encans du Soir.

Grand marché à faire aux halles d'encan

D. O'DOUD,

BASSE-VILLE,

LE LUNDI ET MARDI DE CHAQUE SEMAINE, IL Y SERA VENDU

UN assortiment général de marchandises sèches et de fonds et de fantaisie; coutellerie, papeteries, bi-jouteries et hardes filées. N. B. Pour les détails voir les affiches. Québec, 10 juillet 1844.

Joalleries de dernier goût,

DE LONDRES;

MONTRES, HORLOGES, &c. &c.

Ardouin et fils,

HORLOGERS, BIJOUTIERS, &c.

VIENNENT de recevoir de Londres par le navire *Annie*, et autres vaisseaux, un assortiment d'effets dans leur ligne, surpassant de beaucoup en richesse, en goût, et en variété tout ce qu'ils avaient jusqu'à présent; parmi lesquels se trouvent: Chaines d'or pour dames et messieurs, Anneaux, Epingles et Epinglettes d'or, plaquées, et en Mosaïque d'or, Porte-crayons d'argent de dame et de messieurs; Cure-dents en or et en argent, unies et à figures; Chainons de manche; Epinglettes Epingles de Manchettes en or pour les dames; Riches bracelets de toilette et de deuil; Epingles à cheveux, Ornaments de tête; Porte-bouquets, Epinglettes à bouquets; Cachet d'or avec motto, Clefs de montres, Agrafes de ceinturons; Boutons de chemises en or et de deuil pour les Messieurs; Loquets d'or et plaqués; Vinaigrettes, Bouteilles à parfum, Epinglettes d'or, plaquées et de deuil pour les messieurs; Gardes-montres d'argent; Couteaux à beurre et à fruits.

AUSSEI:

Une variété de Montres à leviers à patente et autres; Horloges d'Angleterre, de France et des Etats-Unis, et une grande variété d'autres articles trop long à énumérer.

NO. 60, RUE JEAN.

Anneaux de nœuds et de deuil supérieurs. Vient or et argent achetés ou acceptés en échange. Québec, 7 juillet, 1845.

ON A BESOIN D'UN BON OUVRIER.

CHAPELLERIE DE QUÉBEC

EN GROS ET EN DETAIL.

J. B. CORRIVEAU,

No. 9, rue Buade, Haute-Ville.

A REÇU par les derniers arrivages et offre maintenant en vente l'assortiment le plus complet qui se puisse trouver à Québec de tous les articles qui font partie de son commerce.

Il appelle particulièrement l'attention de ses connaissances et du public en général sur le choix recherché de

Chapeaux de Castor, Satin Velouté

POUR HOMMES ET POUR ENFANTS

de toutes grandeur et qualités, comprenant les modes les plus nouvelles et les plus élégantes.

Il a aussi un main un assortiment étendu de CASQUETTES de tous genres pour hommes et pour enfants. Tous ces articles ayant été importés par lui directement, d'Europe, il peut les offrir aux prix les plus modérés de ce marché.

—AUSSEI—

Chapeaux à ressorts et Chapeaux gris ventilateurs, de Paris, les mieux adaptés à la saison d'été, qu'on ait encore eus en Canada.

CHAPEAUX FRANCAIS,

expressément commandés par lui pour le marché de cette ville et qui rivaliseront pour la légèreté, l'élégance et la qualité avec tout ce qu'on a pu offrir jusqu'ici en ce genre.

POINT DE SECOND PRIX.

Québec, 31 mai 1845.

F. E. GARANT,

8, RUE ST. JEAN,

Manufacturier et Teinturier

DE

PELLETERIES,

OFFRE EN VENTE A SON MAGASIN,

Chapeaux de Castor de Paris, de Londres et de New-York, de Javoune et de soie pour hommes et enfants; Casquettes de drap, de toile et de soie cirée pour do, Couvertures do.; Gilets et Caleçons de Chambré; Stocks, Gants de buck-skin; Galons de soie militaires et autres patrons; Ceintures de soie et de laine supérieures; AUSSI, Un lot de Peaux de Caribou blanches et boucannées.

Il sera prêt à recevoir avec reconnaissance toutes sortes de pelleteries pour préserver des mites durant l'été, et il se flatte de les remettre dans le meilleur ordre. Les personnes qui ne peuvent les envoyer sont priées de lui en laisser avis à son magasin. Répare chapeaux de Castor et de Livourne à demande.

Préservatif contre l'humidité et le froid aux pieds.

On peut se procurer semelles en crin approuvées par la Société Médicale de Londres, et déjà éprouvées par des familles de Québec comme préservatif.

ALMANAC des affaires.

MABLE RENAUD, cordonnier, fabricant de bottes de chausure, ci-devant de la rue St. Georges où est passé l'incendie du 28 juin, a ouvert sa boutique en dehors des barrières de la rue St. Valliers. Québec, 3 juillet, 1845.

MICHEL PATRY, architecte, demeure maintenant, en la Haute-Ville, rue Ste. Ursule, No. 37, porte voisine de M. Ed. Gingras, carrossier. Québec, 10 juillet 1845.

Le Soussigné a établi son bureau chez M. PAUL TRUDELLÉ, en haut du côté St. Geneviève, No. 4, la maison voisine de M. Guariépy, charretier. J. B. PRUNEAU, Notaire. Québec, 7 juin 1845.

Le DR. BLAIS, informe ses patients qu'il a établi sa demeure dans la rue Prince Edouard, no. 52, faubourg St. Roch, près de chez M. Nesbitt constructeur de navire. Québec, 4 juin 1845.

JOSEPH LAURIN, NOTAIRE, A ETABLIS son bureau dans la maison occupée par M. L. GUERARD, meublier, rue St. Paul, Basse-Ville. Québec, 11 juin 1845.

ETUDE DE NOTAIRE. Le soussigné a établi son Etude en la demeure de M. Gabriel Lapointe, rue St. François, vis-à-vis l'Eglise St. Roch. Jos. LEFEBRE 2 juin 1845.

Le DR. ROUSSEAU demeure chez M. Frs. Drolette, jardinier, no. 15, rue de la Reine. Il prie bien ceux qui lui doivent et qui peuvent le faire de vouloir bien le payer; l'incendie récent, l'ayant mis dans une position à ne pouvoir plus se passer de ses crédits. Québec, 4 juin 1845.

Le Soussigné a temporairement établi son bureau chez CHS. PANET, Ecr. avocat, Rue St. Louis, Haute-Ville, et a fixé sa résidence dans les appartements occupés par M. P. A. Gagnon, Notaire, vis-à-vis l'hôtel Blanchard. J. P. RHEAUME, Avocat et Procureur. 30 mai 1845.

O. GIROUX, CHIMISTE ET DROGUISTE. RUE ST. JEAN, No. 24.

M. le Dr. BARDY demeure maintenant, à la maison des Barrières, faubourg St. Valliers, chez M. Mofatte.

CHARLES LETELLIER, horloger, ci-devant de Saint-Roch, a établi temporairement sa boutique, au no. 8 rue Notre-Dame, Basse-Ville. Québec, 3 juin 1845.

AVIS. Dlle Euphrasie Langlois, Couturière, a établi sa résidence Rue St. François, faubourg St. Roch, No. 61. Québec, 2 juin 1845.

F. E. GARANT, manchonnier et teinturier de pelletteries, No. 8, rue St. Jean, haute-ville, Québec.

FÉLIX BEDARD, Notaire, a établi son bureau au pied de la côte du Palais, au 2e étage de la maison de M. B. Lachance, marchand-épicer. 1er mai, 1845.

CONFISEUR. O. PELISSON, pâtissier, au numéro 10, rue St. Joseph, Haute-ville. 1er mai, 1845.

GEO. FUTVOYE, ENCANTEUR, COURTIER ET Agent général; QUAI NAPOLÉON, PORTE PRESCOTT, QUÉBEC.

PIERRE LÉGARE, avocat, a transporté son bureau sur la rue St. Jean, Haute-Ville, no. 3, vis-à-vis le magasin de M. Hall. Juin, 1844.

JOS. PETITCLERC, Notaire, tient son Etude en la Haute-Ville rue St. Jean, No. 33. Québec, 16 janvier, 1845.

JOSEPH CAUCHON, avocat, a temporairement établi son étude au Bureau du "Journal de Québec." Québec, 19 décembre 1843.

MICHEL GAUVIN, de la ligne de voitures vertes, tient des chevaux de louage, au numéro 19, rue Couillard, Haute-Ville.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNES: EAU de vie d'Olard & Co. Genièvre de Kuyper Thé twankay Indigo Ralsin de Corinthe Sucre raffiné Sucre bûlard Moutarde, etc Et, attendu chaque jour, Cassonade Mélasses, etc. JAMES LESLIE & CO. Rue St. Jacques. Québec, 26 mai 1845.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU PHENIX DE LONDRES. CETTE compagnie qui a établi son agence en Canada en 1804, continue d'assurer contre le feu. Bureau, au QUAI de Gillespie, ouvert depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi. GILLESPIE, GRENSHIELD & Co. Québec, 4 juillet 1845.

MOYEN DE SAUVER BEAUCOUP DE SA- VON ET DE TRAVAIL.

LETTRES PATENTES ROYALES, Données le 4 mars 1844



Poudre brevetée (PATENT)

DE WARD,

POUR LAVER ET NETTOYER,

MANUFACTURÉE AU

Laboratoire des Alcais d'Oldbury, près de Birmingham.

LES avantages particuliers obtenus par l'usage de cette poudre, consistent en ce que l'on épargne: Premièrement, au moins la moitié du savon nécessaire lorsque l'on se sert de soda. Secondement, beaucoup de travail dans le lavage. Troisièmement, la couleur de la toile et des autres étoffes est bien supérieure à celle que l'on peut obtenir par toute autre moyen. Enfin, les effets étant nettoyés en beaucoup moins de temps, ils durent plus longtemps. Cette poudre est employée de la même manière que le soda, à tremper, laver, et bouillir, dans la proportion d'environ 1 cuiller à table par 10 gallons d'eau. La poudre devrait toujours être dissoute dans de l'eau avant d'être employée; et il est particulièrement recommandé de faire tremper le linge dans cette eau pendant environ 12 heures. Après avoir fait bouillir le linge, il est nécessaire de le rincer dans de l'eau fraîche. N. B. On garantit que cette poudre n'affectera pas les effets mêmes les plus fins. A vendre en gros et en détail par les soussignés. METHOT CHINIC & Co. Québec, 24 avril 1844.

Remède pour les VERS.

VERMIFUGE CANADIEN DE WINER,

Garanti pour tous les cas.

Le meilleur remède qui ait jamais été découvert pour les vers: non seulement il les détruit, mais donne de la vigueur à tout le système, et emporte l'excès de la glaire ou du mucus qui abonde dans l'estomac et les entrailles, spécialement de ceux qui sont en mauvaise santé. Il ne produit aucun mauvais effet sur le système, et la santé du patient s'améliore si on en fait usage, même lorsqu'on ne découvre pas de vers. La médecine étant agréable au goût, aucun enfant ne pourrait refuser de la prendre, pas même le plus délicat. Des observations claires et pratiques sur les maladies résultant des vers, accompagnées chaque bouteille. Préparé et à vendre en gros et en détail à Hamilton. A Québec, chez JOHN MUSSON, Agent. Montréal, 17 novembre 1843.

Cher Monsieur, —J'éprouve beaucoup de plaisir à vous envoyer ci-inclus le témoignage d'un médecin de cette ville, en faveur de votre vermifuge. Je puis également ajouter mon témoignage à son efficacité, comme dans divers cas qui sont venus à ma connaissance, votre vermifuge a été éminemment efficace; et par les demandes qu'on en fait de toutes parts, il acquiert la haute réputation qu'il mérite à si juste titre. Je demeure, cher monsieur, Votre serviteur, R. W. REXFORD.

M. REXFORD, Monsieur, —Ayant, il y a quelques semaines (sur votre recommandation accidentelle) été induit à essayer l'effet du vermifuge Canadien de Winer, sur un de mes patients, dont le mal avait résisté à plusieurs remèdes pour l'expulsion des vers de canal intestinal: j'ai le plaisir de vous dire que le vermifuge de Winer a satisfait pleinement mon attente comme remède guérissant radicalement, non seulement dans le cas que je viens de mentionner, mais plusieurs autres cas de la même nature. Je suis, Monsieur, Votre humble serviteur, H. SCOTT, M. D. Montréal 17 novembre 1843.

Sous le patronage de la faculté médicale. MAL ARRÊTÉ! — SANTÉ RÉTABLIE!! J. WINER'S

CHEMICAL RED DROPS

And universal family Ointment.

POUR guérir les écorchelles ou le MAL DU ROI sous toutes ses formes et à toutes ses phases: les enflures blanches des jointures; les douleurs dans les os, la jointure, la hanche et le genou, etc. etc.; les rhumatismes et la goutte; la maladie des bronches, et les tumeurs dures, les affections de la gorge et du cou; les dartres écaillées, sèches et humides; le scorbut, la démangeaison sous toutes ses formes; l'Erysipèle (n'importe la place où il réside et sa qualité); la bile et toutes les tumeurs dures (dispensant l'inflammation, quand on en fait usage avant que la suppuration ait commencé, et ensuite limitant l'étendue de l'abcès); les dartres, les cancers, les ulcères de toute description, le rhume, les ébouillantes et brûlures. A vendre, Québec, chez JOHN MUSSON, Agent.

A vendre: 3,000 ACRES DE TERRE.

Dans les townships suivants:

3e Rang. Broughton. 10e Rang. S. E. No. 20. 1e S. E. Lot No. 27. Lot No. 17. Lot No. 22.

BRANDON. 10e Rang. Lot No. 16, et Lot No. 17. KILKENNY. 8e Rang. 1e N. O. Lot No. 15, 1e S. E. " " 14, 1e S. E. " " 9, ELY. 6e Rang. Lot No. 20. ACTON. 7e Rang. Lot No. 40. WARWICK. 6e Rang. 1e S. E. Lot No. 8. CHESTER. 1er Rang. Lot No. 16. 6e Rang. Lot No. 17. WOLFSTOWN. 6e Rang. 1e N. E. Lot No. 27. Aussi environ un cant Scrips de Miliciens. L. G. BAILLAIRGE, Avocat, No. 3, rue du Parloir, Haute-Ville. Québec, mars 1845.